



ECOLE DE CONDUITE CHADAL

En route vers la réussite...

PROGRAMME DE LA FORMATION REQUISE POUR LES TITULAIRES DE LA CATÉGORIE B DU PERMIS DE CONDUIRE EN VUE DE LA CONDUITE D'UN ENSEMBLE COMPOSÉ D'UN VÉHICULE TRACTEUR RELEVANT DE LA CATÉGORIE B AUQUEL EST ATTELÉE UNE REMORQUE DONT LE POIDS TOTAL AUTORISÉ EN CHARGE (PTAC) EST SUPÉRIEUR À 750 KILOGRAMMES, LORSQUE LA SOMME DES PTAC DU VÉHICULE TRACTEUR ET DE LA REMORQUE EST SUPÉRIEURE À 3 500 KILOGRAMMES SANS EXCÉDER 4 250 KILOGRAMMES Version 1 27/03/2020.

PROGRAMME DE FORMATION PERMIS B96.

(pas d'équivalence, pas de passerelle).

PUBLIC CONCERNE : être âgé de plus de 18 ans.

PRE REQUIS : écrire et lire correctement.

FINALITE ET DEBOUCHES : Obtenir le permis de la catégorie B96.

OBLIGATION REGLEMENTAIRE : Avoir obtenu le permis B.

MODALITES D'ACCES A LA FORMATION : Fournir les documents permettant l'immatriculation du dossier.

DUREE DE LA FORMATION : Minimum 7 H.

PROFIL DES INTERVENANTS : Moniteurs diplômés.

EVALUATION INITIALE : Non requis.

MODALITES D'EVALUATION DU NIVEAU DE L'ELEVE : Suivi sur programme de formation et livre de code spécifique remorques.

NOMBRE DE PARTICIPANTS : 3.

DELAIS D'ACCES : Début de la formation après justificatif de permis de conduire.

DATES : A définir avec le stagiaire.

LIEU : Les prés 49330 CHAMPIGNE.

METHODES MOBILISEES, MOYENS PEDAGOGIQUES : Conduite sur véhicule de tourisme à double commande et remorque, suivi du programme de formation.

COUT DE LA FORMATION : Etablissement d'un devis personnalisé.

FORMALISATION A L'ISSUE DE LA FORMATION : Attestation de fin de formation.

Bureau principal : 34, rue de la Roë, 49100 ANGERS, Tel : 02.41.87.52.07 – 06.17.76.50.24.

E-mail : contact@chadal.fr. Agr E0204906000 site Internet : <https://chadal.fr>

Siret 328.494.505.00030.

F.C 52.49.00.24.049. T.V.A. FR 96.328.49.45.05. Agr bateau 049004.

Médiateur : <https://www.medconsodev.eu>



ECOLE DE CONDUITE CHADAL

En route vers la réussite...

DETAIL DE LA FORMATION (OBJECTIFS):

Cette formation est réalisée sous la présence constante et effective de l'enseignant titulaire de l'autorisation d'enseigner.

SÉQUENCE 1 : HORS CIRCULATION (durée : quatre heures)

Cette séquence alterne théorie et pratique et a pour objectif l'acquisition de savoirs et de savoir-faire spécifiques indispensables à la prise en charge et à l'utilisation en toute sécurité de ce type d'ensemble. Connaître et comprendre l'utilité de la réglementation concernant :

Les poids et masses : le poids à vide (PV), le poids total autorisé en charge (PTAC), le poids total roulant autorisé (PTRA), les masses en charge maximales admissibles, le poids réel et la charge utile (CU).

Les plaques : plaques d'immatriculation, la plaque d'identification, la plaque de tare.

Le freinage des remorques.

Les rétroviseurs additionnels : dispositions réglementaires.

Les équipements obligatoires de la remorque :

— feux, éclairage de la plaque d'immatriculation, dispositifs réfléchissants, clignotants.

— équipements obligatoires supplémentaires pour les remorques dont la largeur est supérieure à 1,60 mètre ou à 2,10 mètres.

— le triangle de présignalisation.

Connaître et comprendre l'utilité de la signalisation et des règles de circulation spécifiques à la conduite d'un ensemble :

Signalisation spécifique.

L'utilisation des voies (notamment pour les ensembles de plus de 7 mètres de long ou de plus de 3,5 tonnes).

Le chargement : répartition - arrimage..

Connaître et comprendre l'utilité des vérifications à effectuer avant le départ.

Vérification de l'état du véhicule tracteur, notamment : niveau des freins, état des suspensions, état du dispositif d'attelage.

Vérification de l'état et du bon fonctionnement des feux du véhicule tracteur et de la remorque.

Vérification de l'état et de la pression des pneumatiques du véhicule tracteur et de la remorque.

Réalisation d'exercices d'attelage-dételage :

Connaître et réaliser en sécurité les différentes étapes d'un attelage et d'un dételage (s'assurer, avant le départ, de la bonne réalisation des différentes opérations pour le maintien de la sécurité).

Réalisation d'exercices de maniabilité :

Réalisations de marche arrière en ligne droite avec arrêt de précision.

Réalisations de marche arrière sinuose entre des portes avec arrêt de précision.

Bureau principal : 34, rue de la Roë, 49100 ANGERS, Tel : 02.41.87.52.07 – 06.17.76.50.24.

E-mail : contact@chadal.fr. Agr E0204906000 site Internet : <https://chadal.fr>

Siret 328.494.505.00030.

F.C 52.49.00.24.049. T.V.A. FR 96.328.49.45.05. Agr bateau 049004.

Médiateur : <https://www.medconsodev.eu>



ECOLE DE CONDUITE CHADAL

En route vers la réussite...

SÉQUENCE 2 : CIRCULATION (durée : trois heures)

L'objectif de cette séquence est de travailler sur l'adaptation des comportements de conduite du ou des élèves aux particularités de la conduite d'un ensemble et de susciter une prise de conscience des risques qui y sont associés. La séquence de circulation s'effectue avec un maximum de trois élèves dans le véhicule tracteur— Chaque élève effectue cinquante de minutes au minimum de conduite} Il bénéficie des explications et des conseils de l'enseignant.

L'accent est mis notamment sur :

- la maîtrise de l'ensemble : masses, gabarit, rapport vitesse-puissance, phénomène d'oscillation latérale.
- les angles morts.
- les changements de direction.
- la prise en compte des autres usagers (notamment les usagers vulnérables).
- l'information et la communication avec les autres usagers.
- l'anticipation, les distances de freinage et d'arrêt.
- les trajectoires (virages, voies étroites).
- la maîtrise de l'ensemble et le partage de la route notamment dans les situations de croisement et de dépassement.

A l'issue de cette phase de conduite, dix minutes sont consacrées au bilan de la prestation de chaque élève. Ce bilan comprend :

Le ressenti de sa prestation par l'élève.

Dans le cas d'une formation collective, un échange avec les autres élèves sur ce qu'ils ont perçu de la prestation.

Un bilan de la prestation, réalisé par l'enseignant de la conduite, accompagné de conseils en lien avec la conduite de ce type d'ensemble.

Suite parcours : permis A – BE - C – D.

Bureau principal : 34, rue de la Roë, 49100 ANGERS, Tel : 02.41.87.52.07 – 06.17.76.50.24.

E-mail : contact@chadal.fr. Agr E0204906000 site Internet : <https://chadal.fr>

Siret 328.494.505.00030.

F.C 52.49.00.24.049. T.V.A. FR 96.328.49.45.05. Agr bateau 049004.

Médiateur : <https://www.medconsodev.eu>